



# Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 12 Numéro 3 Septembre 2020

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0  
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024  
Courriel : [info@lacadesaigles.ca](mailto:info@lacadesaigles.ca)

## MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous !

Je ne sais pas si c'est l'âge mais plus je vieillis plus je trouve que le temps passe vite ! Déjà l'automne de retour. Pour moi, l'automne est une belle saison, pas de grandes chaleurs, pas de grands froids, de plus, la forêt revêt ses couleurs ce qui nous donne des paysages époustouflants ! Profitez-en pour sortir à l'extérieur et remplir vos poumons de notre bon air pur de la campagne avant que l'hiver referme nos portes et fenêtres.

Vous avez peut-être remarqué le début de l'installation des jeux d'eau pour nos enfants à la plage municipale. J'en profite pour demander aux automobilistes et motocyclistes de redoubler de prudence et de diminuer la vitesse sur la rue du Quai donnant accès à la plage. Votre conseil envisage d'installer des « speed bump » ralentisseurs sur cette rue pour protéger nos jeunes qui devraient être plus présents sur place en 2021.

Comme vous savez, votre municipalité s'est dotée d'un programme d'aide financière pour nos commerces et entreprises sur notre territoire. Ce programme est financé par nos revenus éoliens. Nous sommes heureux d'avoir accompagné le dépanneur chez Carolie dans ses rénovations ainsi que pour la ferme Aurélie Turcotte et Alexandre Gobeil au démarrage de leur ferme.

Je profite de l'occasion pour vous informer que le Club de l'Âge d'or l'Aire de l'envol est maintenant localisé au 1<sup>er</sup> étage de l'édifice municipal, dans l'ancien bureau municipal et que les bureaux et locaux des Cuisines collectives du Haut-Pays sont relocalisés au sous-sol de la salle municipale (ancien local de l'Âge d'or). Les Cuisines collectives ont aussi le mandat de distribuer des paniers d'épicerie de dépannage. Une fin de mois plus difficile, c'est une chose qui peut arriver avec tous les prix qui sont présentement à la hausse. Vous n'avez qu'à les contacter elles seront heureuses de vous aider sans porter de jugement (Voir page 17 leurs coordonnées).

Pour compléter, je voudrais souhaiter à toutes et à tous, un très bel automne et profitez pleinement de la vie, celle-ci passe si vite !

Pierre Bossé, maire



### Prochaines parutions du Bulletin :

- Hiver 2020
- Printemps 2021
- Été 2021
- Automne 2021

### Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2020
- 12 juin 2020
- 10 septembre 2020
- 11 décembre 2020

### Table des matières

Mot du maire . . . . .	1
Avis publics . . . . .	2-4
Informations municipales. . .	4-7
Offres d'emploi . . . . .	8-10
Programme d'aide aux commerces et entreprises de LDA . . . . .	11-12
Âge d'or AGA . . . . .	13
Info-Biblio . . . . .	14-15
Cuisines collectives AGA16-17	
Détecteurs de fumée - SOPFEU . . . . .	18-19
Prévention du suicide . . . . .	20-21
À louer OMH de LDA. . . . .	21
Mot de Postes Canada. . . . .	22
Bienvenue nouveau-nés. . . . .	23-25
Parc Natur'Ailes . . . . .	26
Événements à venir . . . . .	26
Horaires . . . . .	27
Conseil municipal . . . . .	28
Employés municipaux . . . . .	28

## AVIS PUBLIC

*AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : - À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2020 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :*

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 168-20 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

**ATTENDU QUE** suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

#### **CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES**

##### **1. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

#### **CHAPITRE 2 - PROTECTION CONTRE LES REFOULEMENTS**

##### **6. OBLIGATION**

Quelle que soit l'année de construction, le propriétaire de toute construction desservie par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire doit installer le nombre de clapets antiretours requis pour éviter tout refoulement.

En plus de toutes autres normes prévues au code, de tels clapets doivent être installés sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou pluviales de tous les appareils, notamment les renvois de plancher, les fosses de retenue, intercepteurs, drains de fondation, les réservoirs et tous les autres siphons installés sous le niveau des têtes de regards de rue, de même que toute conduite de déversement via laquelle est susceptible de survenir un refoulement ou un dégât d'eau.

##### **8. COUP DE BÉLIER ET AMORTISSEUR**

Toute construction desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité doit être protégée par un nombre d'amortisseurs suffisant pour protéger cette construction et son contenu contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la Municipalité.

##### **9. DÉLAI**

Les obligations prévues à l'article 6 s'appliquent à un bâtiment déjà érigé au moment de son entrée en vigueur. Le propriétaire bénéficie toutefois, dans ce dernier cas, d'un délai d'un (1) an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

#### **CHAPITRE 3 - AUTRES EXIGENCES**

##### **10. ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES PROVENANT D'UN BÂTIMENT**

Les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières ou d'un tuyau de descente pluviale doivent être évacuées sur une surface perméable. Toutefois, le tuyau de descente pluviale doit se prolonger d'au moins 2 m à partir du mur de fondation du bâtiment, sans dépasser la ligne de l'emprise de rue.

*Le Règlement 168-20 peut être consulté au bureau municipal.  
Donné à Lac-des-Aigles, ce onzième jour du mois d'août deux mil vingt.*

*Francine Beaulieu, directrice générale*

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : - À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2020 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

### **RÈGLEMENT # 169-20 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX COMMERCE ET ENTREPRISES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-des-Aigles a adopté afin de stimuler l'activité économique et vitaliser son milieu, un programme visant à supporter des projets soumis par des commerces et entreprises ayant un effet durable, sur plusieurs années, pour un grand nombre d'usagers, par ce programme, fournir une aide financière ou matérielle aux commerces et entreprises ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement #157-18 établissant un programme d'aide aux commerces de proximité, en fournissant une aide financière ou matérielle qui a été adopté en 2018 devrait être modifié afin de mieux répondre au contexte actuel et relancer l'économie locale ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, dans ces circonstances, de procéder à l'adoption d'un nouveau règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau programme a pour but d'inciter certains commerces et entreprises sur le territoire de la Municipalité, à agrandir et/ou moderniser leurs installations en vue de stimuler l'activité économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-des-Aigles souhaite, par ce nouveau Règlement établissant un programme, promouvoir la création d'emplois et augmenter la vitalité économique de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**QUE** le règlement numéro # 169-20 établissant un programme d'aide aux commerces et entreprises soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit :

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION**

Le présent programme s'applique aux personnes qui exploitent, dans un but lucratif, une entreprise du secteur privé ou un commerce, qui sont propriétaires d'un immeuble compris dans une unité d'évaluation répertoriée sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

#### **ARTICLE 3 : TERRITOIRE D'APPLICATION**

Le programme s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

#### **ARTICLE 4 : VALEUR ANNUELLE DE L'AIDE**

La valeur annuelle allouée du programme sera adopté par le conseil à chaque budget annuel. Les sommes votées pour le programme proviendront des redevances éoliennes et non du budget régulier de la municipalité.

La valeur annuelle totale de l'aide qui peut être accordée en vertu du présent programme pour l'ensemble des bénéficiaires n'excèdera pas 25 000 \$.

#### **ARTICLE 5 : FIN DU PROGRAMME**

Pour bénéficier d'une aide en vertu du présent programme, une personne doit être déclarée admissible par la Municipalité.

#### **ARTICLE 6 : ÉTUDE DE LA DEMANDE**

La Municipalité dispose d'un délai de 60 jours, à compter du moment où une demande complète de participation au programme est présentée, pour procéder à son étude.

#### **ARTICLE 7 : CONDITIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS DU PROGRAMME**

La municipalité édicte les règles du programme dans le document annexé au présent règlement s'intitulant « Règles du Programme d'aide aux commerces et entreprises pour le développement économique ».

Les demandes doivent être faites sur le formulaire municipal à cette fin fourni par la municipalité de Lac-des-Aigles.

**Le Règlement 169-20 peut être consulté au bureau municipal.**

**Donné à Lac-des-Aigles, ce onzième jour du mois d'août deux mil vingt.**

Francine Beaulieu, directrice générale

## **AVIS PUBLIC RÔLE TRIENNAL 1ÈRE ANNÉE**

Le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Lac-des-Aigles pour les années 2021, 2022 et 2023, a été déposé au bureau de la soussignée situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles, le 14 septembre 2020 ;

Toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, ledit rôle ;

Une demande de révision prévue par la section 1 chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2021 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le **règlement numéro 03-97**, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Lac-des-Aigles à l'attention de la secrétaire-trésorière ;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, elle est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ à Lac-des-Aigles ce 14<sup>ième</sup> jour du mois de septembre deux mil vingt.**

Francine Beaulieu, directrice générale

---

### **DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2020 (sauf mises à jour)**

---

**1<sup>er</sup> versement : 24 février 2020**

**2<sup>e</sup> versement : 25 mai**

**3<sup>e</sup> versement : 24 août**

---

### **Liste des personnes ayant un dû envers la municipalité**

*Comme à chaque année selon le Code municipal, la liste des personnes, ayant des comptes impayés à la Municipalité, sera présentée à la session du conseil du mois de novembre soit **lundi soir le 2 novembre prochain** et une pénalité sera imposée pour chaque compte en souffrance.*

*Si le compte est complètement acquitté, si payé par Accès D, le paiement doit avoir été fait au plus tard avant minuit le 1<sup>er</sup> novembre, et que le paiement est bien reçu dans le compte de la municipalité ou au bureau de la secrétaire-trésorière avant la réunion du 2 novembre 2020 alors le nom du propriétaire n'apparaîtra pas sur cette liste et aucune pénalité ne lui sera facturée.*

***À noter que cette liste est publique.***

*Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mme Francine Beaulieu, directrice générale au 418-779-2300 poste 24*

*Merci de votre collaboration.*

**INFORMATIONS MUNICIPALES (juin-juillet-août 2020)**

### **Résolution 138-20 OUVERTURE DU PARC NATUREL AILES – CHALETS ET CAMPING**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ouvre pour la location les chalets - résidences de tourisme et son camping du Parc Naturel Ailes à compter du 1<sup>er</sup> juin, sauf les blocs sanitaires et la buanderie.

Que la location des chalets pour un minimum de 2 nuits et une période minimale de 2 jours entre les locations pour l'entretien, ...étant donné la pandémie de COVID-19 et les mesures à respecter du ministère de la Sécurité publique et de la CNESST.

### **Résolution 141-20 ENTRETIEN DU CIMETIÈRE**

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte pour l'été 2020 de faire l'entretien du cimetière selon nos propres méthodes de travail municipales comme par les 2 dernières années (Réso 181-19 et 215-18) et ce, jusqu'à nouvel ordre.

### **Résolution 143-20 ACCÈS TÉLÉPHONIQUE AU PAVILLON**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse installer l'accès téléphonique au Pavillon par Déry télécom avec un contrat de 3 ans. Le nouveau numéro de téléphone au Pavillon est le : 581-600-8686.

### **Résolution 145-20 URLS – SOUTIEN FINANCIER PROJET D'ACHAT DE MATÉRIEL**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette un Projet dans le cadre du programme « Soutien financier en loisir actif » de l'URLS et Kino-Québec au montant maximum de 3 000 \$ et accepte de verser un montant de 1 500 \$ (50 %) comme participation à ce projet. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Guylaine Sirois, coordonnatrice des Loisirs et culture comme responsable du projet ou Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe en cas d'absence et l'autorise à signer tout document relatif à ce projet.

### **Résolution 146-20 SERVICE ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel; **CONSIDÉRANT QUE** la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible; **CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion Internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence; **CONSIDÉRANT QUE** le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables; **CONSIDÉRANT QUE** l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la situation actuelle; **CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens; **CONSIDÉRANT QUE** la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence; **CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunication pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes et que les réponses se font attendre; Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à M. MAXIME BLANCHETTE-JONCAS, député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'Internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

### **Résolution 155-20 DEMANDE DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES - TOITURE**

Le maire fait la lecture de la résolution reçue du conseil d'administration des Habitations Économiques du Lac-des-Aigles du 13 mai demandant un soutien monétaire ad hoc pour la réfection de la toiture du 67, rue Principale - Résidence Maurice Bossé.

Considérant que les Habitations économiques de Lac-des-Aigles existe sur notre territoire depuis 1982 ; Considérant que les Habitations économiques de Lac-des-Aigles paient des taxes municipales depuis le début de leur existence au Lac-des-Aigles ;

Considérant que la Résidence Maurice Bossé qui loge plus de 10 loyers de personnes âgées, est la propriété des Habitations économiques ; Considérant que cette personne morale à but non lucratif n'a jamais fait de demande d'aide financière à la municipalité ; Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 10 000 \$ aux Habitations économiques du Lac-des-Aigles pour la réfection de la toiture de leur résidence de personnes âgées « Résidence Maurice Bossé ».

### **Résolution 156-20 DEMANDE D'AIDE – ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT**

Lettre de demande d'aide de l'Association de l'ensemencement pour le tournoi de pêche blanche de 2021 pour frais de publicité et d'administration. Demande de 750 \$. Et rapport du tournoi de 2020 : 806 inscriptions et 189 cartes x 20 \$ = = 3 780 \$ en cartes  
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 600 \$ comme les 2 dernières années à l'Association de l'ensemencement pour la publicité de leur prochain tournoi prévu en janvier 2021.

### **Résolution 157-20 SUBVENTION ENSEMENCEMENT – FONDATION DE LA FAUNE**

Considérant que la municipalité a reçu de la Fondation de la Faune un montant de subvention de 2 000 \$ pour l'ensemencement; Considérant que c'est l'Association de l'ensemencement qui a organisé l'activité. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette à l'Association de l'ensemencement 2 000 \$ correspondant au montant de la subvention reçue pour l'activité de pêche.

### **Résolution 159-20 PROJET TROTTOIRS PHASE 2 - SERVITUDES**

Deux (2) servitudes sont à obtenir pour le prolongement du trottoir – Phase 2. Soit sur les propriétés du 102 et du 104 rue Principale. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signe deux (2) servitudes de passage pour la pose de trottoirs vis à vis du 102 et du 104, rue Principale. Que le maire M. Pierre Bossé soit autorisé à signer ces servitudes avec la directrice générale Mme Francine Beaulieu et/ou la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay et à signer tout autre document relatif à ces servitudes. Que le notaire Me Harold Thibeault soit mandaté pour procéder à l'enregistrement de ces servitudes.

### **Résolution 162-20 JEUX D'EAU**

L'entreprise Playtec a fait une offre de Jeux d'eau selon l'emplacement à la plage.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Playtec pour les Jeux d'eau. La partie d'aménagement du terrain (terre, pelouse, ... enrochement) sera réalisé par la municipalité, ainsi que la fabrication d'un cabanon d'environ 8' x 8', d'emmener l'eau à l'endroit des Jeux et l'électricité.

### **Résolution 163-20 MODULES DE JEUX**

L'entreprise Playtec offre des modules de Jeux. Installation dans la semaine du 17 août.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Playtec de Modules de jeux.

### **Résolution 164-20 ÉCHANGEURS D'AIR**

Réfrigération Air C est venu faire l'installation de deux (2) échangeurs d'air. Que la municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture # 101668 au montant de 10 800 \$ + taxes à Réfrigération Air C.

### **Résolution 170-20 CAMP DE JOUR – SORTIES ET BUDGET**

5 sorties pourront être organisées pour le Camp de jour pour un total d'environ 3 775 \$.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise un budget de 2 500 \$ pour les sorties des jeunes du Camp de jour municipal cet été, à la discrétion de la coordonnatrice des loisirs et culture, Mme Guylaine Sirois.

### **Résolution 173-20 COTISATION**

La facture de la cotisation annuelle pour 2020 de l'ADVL est de 5 \$ x 517 habitants = 2 585 \$

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte sa quote-part pour l'année 2020 pour un total de 2 585 \$ à l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs.

### **Résolution 174-20 FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA**

Demande de financement du Fonds Jeunesse Témiscouata à 0,25 \$/capita x 519 = 129.75\$. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un financement de 129.50 \$ au Fonds Jeunesse Témiscouata.

### **Résolution 188-20 SOUMISSION – PROLONGEMENT DU TROTTOIR – PHASE 2**

Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles a demandé des soumissions en publiant un avis d'appel d'offres sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres) le 7 juillet 2020, et dans le journal Info dimanche du 8 juillet, selon le Plan clé préparé par TR3E pour le projet de prolongement du trottoir de la rue Principale « est » Phase 2. Numéro du Projet : I120-159 ;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à Vendredi le 7 août 2020 à 11 h pour remettre leur soumission ;

Attendu qu'à l'expiration de ce délai, la municipalité avait reçu deux (2) soumissions sous enveloppe cachetée portant la mention « Soumission pour le projet de prolongement du trottoir - Phase 2. Numéro du Projet : I120-159 ;

Attendu que l'ouverture de celles-ci a eu lieu au 75, rue Principale, vendredi, le 7 août à 11 h par la directrice-générale Mme Francine Beaulieu en présence du maire M. Pierre Bossé et de Mme Nadia Castonguay directrice générale adjointe ;

Attendu que les soumissions ouvertes proviennent des entreprises « Excavation Bourgoin Dickner » et de « Aménagement Benoit Leblond ».

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission conforme la plus basse reçue de « Aménagement Benoit Leblond » pour le projet de prolongement du trottoir de la rue Principale « est » Phase 2 (140M LIN). Numéro du Projet : I120-159.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES (juin-juillet-août 2020)**

### **Résolution 192-20 CAMP DE JOUR – FIN LE 7 AOÛT - FÉLICITATIONS**

*Le Camp de jour a terminé vendredi, le 7 août. Il y a eu 15 inscriptions en 2020 comme en 2019.*

*Plusieurs activités ont été réalisées grâce à la participation de Mme Guylaine Sirois, coordonnatrice des Loisirs et culture et la collaboration avec les 2 animatrices Ariane Sirois et Noémie Sirois.*

*Réso 272-19 En octobre 2019, un projet avait été monté d'une valeur de 2 500 \$ pour permettre la possibilité aux enfants du Camp de jour 2020 de faire l'autocueillette de fruits et légumes de notre village et de les cuisiner. Avons reçu 2 000 \$ et à venir 500 \$.*

#### ***Elles ont créé un horaire pour chaque semaine du camp de jour. (6 semaines)***

*1<sup>ère</sup> semaine du 29 juin au 3 juillet : course à relais, piscine, parcours géant, salade de fruits, ...*

*2<sup>e</sup> du 6 au 10 juillet : chasse aux objets, recette de slime, jeux de serpent et échelle géant, chasse au trésor, baseball, ...*

*3<sup>e</sup> du 13 au 17 juillet : statue musicale, jardin, piscine, sortie au Parc Beauséjour et cinéma, manège des animaux, ...*

*4<sup>e</sup> du 20 au 24 juillet : cachette dans les bois, danse, création de masques, piscine, sortie au Parc national du Lac Témiscouata, super héros, atelier cuisine, gardien des diamants, ...*

*5<sup>e</sup> du 27 au 31 juillet : chasse au trésor, ballon chasseur, karaoké, journée halloween, cache-cache dehors, basket, piscine, guerre de ballounes d'eau, ...*

*6<sup>e</sup> du 3 au 7 août : journée Saint-Valentin, piscine, cueillette de framboises, promenade en ponton, sortie aux quilles et au parc Clair-soleil, atelier culinaire avec les Cuisines collectives, sortie au Jardin d'la terre du rang, activité de glissade et mousse, ...*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite et remercie fortement les 2 animatrices du Camp de jour Mlles Ariane Sirois et Noémie Sirois ainsi Mme Guylaine Sirois. Que la Municipalité remercie aussi toutes les entreprises, organismes, et individus qui ont permis la réalisation d'activités pour notre camp de jour 2020, soit Mme Annie Beaulieu pour l'activité de cueillette de fraises lundi, 13 juillet, M. Serge Demers pour l'activité de cueillette de framboises mardi matin 4 août, M. Berthier Beaulieu pour la promenade en ponton du 4 août en après-midi, Mmes Sylvie Gagnon et Nathalie Mailloux des Cuisines collectives pour l'atelier culinaire du jeudi, matin 6 août ainsi que Mme Karine Lebeau pour la visite à son entreprise « Les Jardins d'la Terre du rang » jeudi, le 6 août en après-midi.*

### **Résolution 196-20 CASTORS**

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage un piègeur certifié par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour la capture des castors problématiques et le démantèlement des barrages de castors.*

### **CORRESPONDANCE**

- 1. Reçu chèque de 250 \$ du Député Denis Tardif pour nos publications sur le covid-19 dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole 2020-2021.*
- 2. Reçu courriel de la MRC de Témiscouata nous informant que leur concours annuel 2020 est lancé sur le site internet [www.tourismetemiscouata.qc.ca](http://www.tourismetemiscouata.qc.ca). Le prix est un séjour pour 2 personnes d'une valeur de 500\$ en compagnie de Vallier et Nathalie à leur érablière comprenant nuitée, repas et visite exclusive de l'entreprise. Les gens peuvent participer jusqu'au 17 décembre et le tirage aura lieu le 18 décembre.*
- 3. Reçu par courriel le 17 juin des cadets de la Sûreté du Québec assignés sur le territoire des Basques et du Témiscouata pour l'été nous informant de leurs mandats qui sont essentiellement de faire de la prévention et de la visibilité dans nos municipalités tant à pieds qu'à vélo. Présentement, nous effectuons beaucoup de sensibilisation plus particulièrement sur la distanciation sociale et tout ce qui entoure la COVID-19.*
- 4. Ramonages BSL de Rimouski offre leurs services à nos citoyens pour nettoyer les cheminées.*
- 5. Reçu courriel le 9 juin nous informant que la programmation des travaux version no 2 soumise dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 a été acceptée.*
- 6. Reçu par dépôt direct 14 169.79 \$ le 16 juin comme redistribution 1<sup>er</sup> trimestre – Parc éolien 1.*
- 7. Lettre de remerciement de la Maison des Jeunes « La Piôlé » pour notre générosité et compréhension concernant leur loyer que la municipalité a suspendu jusqu'à nouvel ordre.*
- 8. M. Richard Duchesne, pompier de Squatec et de Lac-des-Aigles, est allé mercredi et jeudi les 24 et 25 juin, porter assistance au feu à Rivière Ouelle, suite à la demande de ressources reçues le 22 juin de l'Association des chefs en sécurité incendie.*
- 9. Reçu par courriel le 11 juillet, la lettre du MTQ nous accordant une aide de 14 000 \$ pour des travaux d'amélioration de la route du rang Bédard PPA-CE par circonscription électorale.*

### **OFFRE D'EMPLOI**

## MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

### Employé temporaire pour l'animation des loisirs (Possibilité de fractionner les heures entre 2 candidats)

Lieu de l'emploi : Centre des loisirs Diane Roy au 3, rue Sirois, Lac-des-Aigles

Durée de l'emploi : 10 à 12 semaines de 27 heures/semaine à 16 \$/heure.

#### Horaire d'ouverture du Centre des loisirs (27 heures) :

Lundi au vendredi : 17 h 30 à 20 h 30 (15 h)

Samedi : 13 h à 21 h (8 h)

Dimanche : 13 h à 17 h (4 h)

Pendant la période des fêtes, l'horaire peut être modifié après approbation.

#### Principales tâches de travail :

1. Accueillir la population
2. **Animer le centre des loisirs** en organisant des activités : tournoi de hockey : en patins ou en bottes, tournoi de Dekhockey, de bowling sur glace, ...
3. Entretien de l'immeuble et le conserver impeccable
4. Pelleter le patio, la galerie et la porte nord-est afin que les 3 sorties soient toujours dégagées
5. Administrer sa propre « entreprise », genre cantine ; la personne retenue achètera et vendra elle-même les articles nécessaires. NOTE : Les profits provenant des activités et de la cantine resteront à la personne choisie. Cette personne devient entrepreneure.

#### Aptitudes demandées :

1. **Avoir 16 ans et plus**
2. Bonne attitude envers le public
3. Assiduité et ponctualité
4. Honnêteté, polyvalence et créativité
5. Très bonne communication
6. Organisé et responsable

Si vous êtes intéressé à déposer votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum Vitae (CV) accompagné d'une lettre de présentation à la **Municipalité de Lac-des-Aigles, au 73, rue Principale, Lac-des-Aigles G0K 1V0 avant Vendredi, le 2 octobre 2020 à 16 h.**

Pour informations contacter LA MUNICIPALITÉ AU 418-779-2300 POSTE 24

La Municipalité de Lac-des-Aigles, 10 septembre 2020





## OFFRE D'EMPLOI

### Coordonnateur (trice) des loisirs et culture

Les Municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et de Saint-Michel-du-Squatec sont actuellement à la recherche d'une personne pour coordonner et animer les activités de loisirs dans leurs communautés respectives et développer une nouvelle offre commune d'activités culturelles et de loisirs.

#### **DESCRIPTION DU POSTE**

Sous l'autorité des directions générales des 3 municipalités, le titulaire du poste sera responsable de la planification et de l'organisation des activités de loisirs et des événements qui se déroulent dans les trois municipalités.

#### **TACHES GENERALES :**

- Dresse un portrait de la situation et des besoins en loisirs et activités sociaux-culturelles et sportives dans les trois municipalités et propose, conjointement avec les directions générales, une vision commune pour la fonction « Loisirs »;
- Développe l'offre de loisirs municipal et intermunicipal, par exemple :
  - Cours de natation
  - Petite ligue de sports (hockey, soccer, tennis)
  - Loisirs pendant la relâche scolaire
  - Camp de jour l'été
- Planifie et organise l'activité « Loisirs » :
  - Prépare le calendrier des activités;
  - Effectue les achats, les réservations, l'organisation du transport, etc.;
  - Recrute les animateurs, moniteurs et bénévoles;
  - Supervise, encadre et coordonne le travail du personnel mis à sa disposition;
  - Évalue la prestation des services et du personnel affecté aux activités
- Participe à la préparation des budgets et gère les budgets mis à sa disposition;
- S'assure de la promotion et la diffusion de la programmation d'activités sur les différentes plateformes de communication;
- Collabore avec les comités de loisirs et participe à leurs rencontres au besoin;
- Prépare et assure le suivi des demandes de commandites et de subventions pour les activités de loisirs;
- Peut participer ou animer des activités en fonction de ses compétences et de sa charge de travail;
- Toutes autres tâches connexes.

#### **EXIGENCES**

- Formation collégiale ou professionnelle en relation avec le poste et/ou;
- Quelques années d'expérience dans le domaine relié au poste;
- Sens de l'organisation, capacité d'adaptation et polyvalence;
- Être autonome et faire preuve d'initiative;
- Excellent français parlé et écrit, habilité en communication écrite et parlé;
- Avoir une capacité à gérer et à traiter plusieurs dossiers simultanément;
- Faire preuve de diplomatie ainsi que d'un esprit d'analyse et de synthèse;
- Grande disponibilité, horaire variable pour la supervision des activités;
- Connaissance du milieu municipal - un atout;
- Qualifications sportives (pratique d'un sport), expérience d'entraîneur – un atout;
- Bonne connaissance pratique des logiciels de la suite Office de Microsoft.

#### **CONDITIONS D'EMPLOI**

- Poste permanent, 32 heures par semaine réparties entre les trois municipalités
- Entrée en fonction : novembre 2020
- Automobile personnelle pour déplacement
- Conditions salariales à discuter

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation à l'adresse suivante ou par courriel avant 15 h le vendredi 9 octobre 2020 (seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées) : À Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, 150, rue Saint-Joseph, C.P. 280, Squatec (Québec) G0L 4H0; Tél.: 418-855-2185 ou par courriel à [michel.barriere@squatec.qc.ca](mailto:michel.barriere@squatec.qc.ca).

## Maison des Jeunes « La Piôle » de Lac-des-Aigles

Urgent

### Offre d'emploi permanent

**Animateur (trice) jeunesse pour la maison des jeunes « La piôle »**

**Poste principal 25-30 h/semaine, 16 \$ / heure**

#### **Description de l'emploi et tâches**

- Organiser et animer les activités de la maison des jeunes (prévention, sorties, cours, ateliers, etc.) ;
- Assumer le fonctionnement quotidien de la maison des jeunes (ménage, etc.) ;
- Faire respecter les règlements de l'organisme auprès des jeunes ;
- Travailler en collaboration avec la coordonnatrice (faire un suivi du travail effectué et des activités) ;
- Appliquer et respecter les décisions du conseil d'administration ;
- Promouvoir le service auprès de la clientèle et de la population ;
- Travailler en collaboration avec les partenaires ;
- Au besoin, agir comme représentant de l'organisme ;
- Pouvoir assister à différentes réunions durant le jour ;
- Effectuer les rapports demandés ;
- Participer aux activités de financement ;
- Autres tâches connexes.

#### **Exigences**

- Être majeur ;
- Expérience en animation de groupe (un atout) ;
- Expérience auprès des adolescents (un atout).

#### **Qualités requises**

- Doit aimer travailler avec les adolescents ;
- Être responsable, autonome, dynamique et créatif.

#### **Conditions de travail**

- Horaire variable jour/soir/fin de semaine ;
- Salaire à discuter selon expérience minimum 16 \$ de l'heure ;
- Début du travail aussitôt que possible.

Envoyer votre CV à Maison des jeunes « La Piôle », 73 A, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 ou par courriel à l'adresse suivante : [mdjlda@hotmail.com](mailto:mdjlda@hotmail.com) avant le 19 Septembre 2020.

**\* Seulement les candidats retenus seront convoqués.**



# Programme d'aide aux commerces Municipalité de Lac-des-Aigles (Financé par les Revenus éoliens)

Chèque de 10 000 \$ remis au  
Dépanneur chez Carolie le 29 juin 2020



*Un chèque de 10 000 \$ du Programme d'aide aux commerces de proximité de la Municipalité de Lac-des-Aigles, a été remis à Mesdames Julie Chouinard, Nicole Bélanger et Monsieur Vianney Chouinard, les propriétaires du Dépanneur chez Carolie, lundi, le 29 juin 2020 par Monsieur Pierre Bossé, maire et Madame Francine Beaulieu, directrice générale.*

*Bon succès dans votre entreprise !*

*Programme d'aide aux commerces  
et entreprises (Financé par les Revenus éoliens)*

*Municipalité de Lac-des-Aigles*

*Chèque de 15 000 \$ remis à  
La Ferme Aurélie Turcotte et Alexandre Gobeil,  
le 14 septembre 2020*



*Un chèque de 15 000 \$ du Programme d'aide aux commerces et entreprises de la Municipalité de Lac-des-Aigles, a été remis à Madame Aurélie Turcotte et Monsieur Alexandre Gobeil, le 14 septembre 2020 par Monsieur Pierre Bossé, maire et Madame Francine Beaulieu, directrice générale.*

*Bon succès dans votre entreprise !*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DU CLUB DE L'ÂGE D'OR L'AIRE DE L'ENVOL

LUNDI, le 21 septembre 2020 à 19 h 00

Au 75, RUE PRINCIPALE à Lac-des-Aigles

À l'Édifice municipal au 1<sup>er</sup> étage,  
au nouveau local de l'âge D'or  
(ancien bureau municipal - salle de conférence)

Avec les consignes sanitaires.

Bienvenue à toutes et à tous !

## INFO BIBLIOTHÈQUE - SEPTEMBRE 2020

### INFO COVID

En date de juin :

Un maximum de 50 personnes à l'intérieur de la bibliothèque ;

Les abonnées ont accès à tous les livres ;

Lavage des mains pour les usagers ;

Port du masque ;

Respect de 2 mètres de distanciation.

Les services en ligne et les demandes spéciales disponibles en tout temps !

### ABC des Portages

Services offerts **SUR DEMANDE** à la bibliothèque de Lac des Aigles. Appelez Julie Grant au 418-862-9998

Ateliers pour améliorer les compétences en lecture et écriture, calcul, informatique et tablette.

Écrivaine publique : aide pour lire ou écrire un document, un courriel, un formulaire etc...

L'écrivaine vous aide à trouver les bons mots en toute confidentialité.

### Livres usagers vendus au marché public

La présence de bénévoles de la bibliothèque au marché public à Lac des Aigles cet été a permis d'amasser \$245.00 de vente de livres usagés. Ces sous permettront d'acheter des livres neufs pour le coin enfant. Un gros merci à tous de la part des enfants. Les livres vendus à un prix très abordables sont des dons remis par les gens de la municipalité ou autres.

Nous sommes donc toujours preneurs de livres durant l'année.

### Remerciements !

Le comité de la bibliothèque tient à remercier Mme Danielle Albert pour le beau travail accompli lors de son passage à la bibliothèque comme bénévole. Son engagement, sa disponibilité et son enthousiasme à travailler furent très appréciés.

### Horaire de la bibliothèque

#### **Les heures d'ouverture :**

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

***PS : La bibliothèque sera fermée : lundi le 12 octobre pour l'Action de grâces***

 **Nouveaux Livres achetés depuis le 12 juin à septembre 2020**

**Pour les enfants**

Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 4	Planète Hockey	François Bérubé
Tome 8	Texte et cie	Geneviève Guilbault
Tome 1 à 5	Full texto	Carine Paquin
Tome 1 à 3	La vie compliquée de Léa Olivier Perdue Rumeurs	Catherine Girard Audet
	Pars, cours! Lenny Pars, cours! Clara Pars, cours! Bernadette Pars, cours! Félix Pars, cours! Adèle Pars, cours! Zack Pars, cours! Véro Pars, cours Mélo	Nadine Poirier Émilie Lussier Nadine Poirier Émilie Lussier Carl Rocheleau Émilie Lussier Aimée Verret Roxanne Jérôme
Tome 1-3-4	La clique du camp	Alain Bergeron-François Gravel-Martine Latulippe- Johanne Mercier
	MINI BIG : Les Émo-J à l'école des grimaces Les Émo-J Frissons à Textoville La fée cupcake C'est compliqué d'être une ...princesse Pet Patrouille no 1	Marilou Addison Jess Vendette Julie Royer  Richard Petit
	Les éternelles : amitié et le don	Priska Poirier
	Ma vie de gâteau sec Ma vie de Jello-Mou	Élizabeth Barré Lessard
	Ponik, le monstre du lac	Martine Latulippe et Fabrice boulanger
3 livres	Teddy Mars	Burnham
Tome 4	Le journal secret d'Alice Aubry	Sylvie Louis
Tome 1 à 3	Bio Nick	Julie Royer
Tome 11	Zoélie L'allumette	Marie Potvin
	Passepeur : Qui va réchauffer le Bigfoot ?	Marilou Addison et Richard Petit

**Pour les adultes**

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 1-2	Marie-Camille	France Lorrain
Tome 3	Odile et Xavier	Jean-Pierre Charland
	La mort sans visage	Kathy Reichs
Tome 1 à 4	Histoires de femmes	Louise Tremblay D'Essiambre
Tome 3	Du côté des Laurentides	Louise Tremblay D'Essiambre

**Le comité de la bibliothèque vous souhaite un bel automne !**



# Recette des Cuisines Collectives



## Pain aux courgettes et aux dattes

**PRÉPARATION** 20 MIN    **CUISSON** 50 MIN

### INGRÉDIENT

265 g (1  $\frac{3}{4}$  tasse) de farine tout usage non blanchie  
2,5 ml ( $\frac{1}{2}$  c. à thé) de bicarbonate de soude  
2,5 ml ( $\frac{1}{2}$  c. à thé) de poudre à pâte  
1 ml ( $\frac{1}{4}$  c. à thé) de sel  
265 g (1  $\frac{1}{4}$  tasse) de cassonade  
125 ml ( $\frac{1}{2}$  tasse) d'huile de canola  
2 œufs  
260 g (2 tasses) de courgettes râpées  
130 g ( $\frac{3}{4}$  tasse) de dattes dénoyautées et coupées en dés  
75 g ( $\frac{3}{4}$  tasse) de noix de Grenoble concassées, grillées

### PRÉPARATION

1. Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Beurrer un moule à pain de 23 X 13 cm (9 X 5 po) et d'une contenance de 1,5 litre (6 tasses) et tapisser d'une bande de papier parchemin en la laissant dépasser sur deux côtés.
2. Dans un bol, mélanger la farine, le bicarbonate, la poudre à pâte et le sel. Réserver.
3. Dans un autre bol, mélanger au fouet la cassonade avec l'huile et les œufs jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Incorporer les courgettes et les ingrédients secs. Ajouter les dattes et les noix. Verser la pâte dans le moule.
4. Cuire au four 50 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre du gâteau en ressorte propre. Laisser tiédir. Démouler et laisser refroidir sur une grille.





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES CUISINES COLLECTIVES DU HAUT-PAYS

**MERCREDI, le 23 septembre 2020  
à 13 h**

**Au 75, RUE PRINCIPALE à Lac-des-Aigles**

**À la salle municipale située au sous-sol de  
l'immeuble.**

**Avec les consignes sanitaires.**

---

## **CUISINES COLLECTIVES DU HAUT PAYS**

Nouvelle adresse : 75 D, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0  
Téléphone : 418-779-2731 et Courriel : cuicol97@hotmail.com

Le conseil d'administration des Cuisines Collectives du Haut Pays tient à remercier la municipalité, pour le prêt du local lors de nos ateliers de cuisine participants de votre municipalité pour l'année 2019-2020.

## **DATE DES CUISINES COLLECTIVES 2020/2021**

OCT	NOV	DÉC	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Merc. 21	Merc. 18	Merc. 8	Merc. 20	Merc. 17	Merc. 17	Merc. 21	Merc. 12

Les mesures de sécurité vont être obligatoires pour le bon fonctionnement des cuisines. Les dates peuvent changer dû au COVID-9.



## Avertisseur de fumée



Cette année, il n'y aura pas de tournée des résidences et commerces pour faire la vérification de vos avertisseurs de fumée.

Chaque propriétaire ou locataire doit vérifier et changer la pile de ses avertisseurs de fumée. Les assurances exigent d'avoir un (1) avertisseur par étage.

### **Mot du Ministère de la Sécurité publique**

Les statistiques des années 2015 à 2017 démontrent qu'en moyenne 44 décès surviennent annuellement lors d'incendies de bâtiments.

Dans les cas où les bâtiments résidentiels étaient munis d'équipement de sécurité incendie (avertisseur de fumée ou système d'alarme incendie), près d'**une fois sur quatre (25,5 %) ceux-ci ne fonctionnaient pas.**

En résumé, plus de **33 % des bâtiments résidentiels** incendiés annuellement, n'ont **pas d'équipement de sécurité incendie en bon état de fonctionnement** ou n'ont pas du tout d'avertisseur de fumée ou de système d'alarme incendie.

### ***Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches***

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

- Remplacez périodiquement sa pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.
- Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai (Source : *Code de sécurité du Québec (CBCS)*)

### ***Comment choisir un avertisseur de fumée***

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de dix ans.
- Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.
- Dans les constructions neuves, l'avertisseur de fumée doit être relié au système électrique. Il devrait idéalement contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone. Seul un [avertisseur de monoxyde de carbone \(CO\)](#) peut le faire.

Pour la vérification de vos extincteurs, vous pouvez contacter la compagnie « Équipements Protection du Témis inc. » M. Claude Gravel au 418-894-8051.

Le conseil municipal veut sensibiliser toute la population de Lac-des-Aigles à l'importance et la nécessité de posséder des avertisseurs de fumée fonctionnels et d'avoir une cheminée propre.

Au moment de changer l'heure dans la nuit du 1<sup>er</sup> novembre au 2 novembre à 2 h (on recule d'une heure), il serait opportun aussi de changer la pile de vos avertisseurs de fumée.

Si ce n'est déjà fait, il serait primordial de ramoner vos cheminées et ce, à chaque automne. Conservez une preuve de la date du ramonage que vous l'ayez fait ou que vous l'ayez fait faire.

---

## RAMONAGE DE CHEMINÉES



Entreprise de Rimouski offrant le service de Ramonage. Ramonage Rimouski au 418-732-6570

---

### Puis-je faire un feu ou un brûlage aujourd'hui ? Réponse de la SOPFEU.

Veillez noter que s'il y a une mesure préventive telle qu'une suspension de permis de brûlage ou une interdiction de faire des feux à ciel ouvert celle-ci est prioritaire à l'indicateur que vous fournirait le danger d'incendie. Vérifiez [les restrictions en vigueur](#) avant de vous rendre en forêt.

Le [danger d'incendie](#) de la SOPFEU est un bon indicateur pour vous ! Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau.

- **BAS** : Risque d'incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est le **bon moment pour allumer votre feu de camp**.
- **MODÉRÉ** : Risque d'incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, **faites uniquement des feux de petite dimension** (1m X 1m maximum).
- **ÉLEVÉ** : Risque d'incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, **n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h**.
- **TRÈS ÉLEVÉ** : Risque d'incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, **faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire**.
- **EXTRÊME** : Risque d'incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, **évitez de faire des feux**.

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur [notre carte interactive](#) et sur notre application mobile. De nombreuses municipalités l'affichent également sur leur site Web.

**N'oubliez pas !** Lorsque vous allumez, assurez-vous d'utiliser un équipement prévu à cet effet ou installez-vous sur le sol minéral loin de toute matière combustible.

**Astuce de pro !** Téléchargez l'application mobile de la SOPFEU (disponible pour [iOS](#) et [Android](#)). Enregistrez votre municipalité dans vos favoris et soyez informés en tout temps du danger d'incendie dans votre secteur.

# CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB

Nous sommes à l'écoute de vos besoins en intervention

## NOTRE MISSION

Contribuer à répondre aux besoins de la population du KRTB concernant la problématique du suicide, le tout en intervenant prioritairement auprès de toutes personnes qui sont touchées de proche ou de loin par le suicide.

- Sensibilisation et formations sur mesure
- Support clinique aux intervenants du milieu
- Programme de formation Agir en sentinelle pour la prévention du suicide
- Programmes de postvention en milieu scolaire et en milieu de travail
- Soutien téléphonique
- Rencontre individuelle
- Groupe d'entraide pour personnes endeuillées par suicide

## NOS SERVICES

## POUR NOUS JOINDRE

**Téléphone** : 418-862-9658  
**Courriel** : [info@cpsdukrtb.org](mailto:info@cpsdukrtb.org)

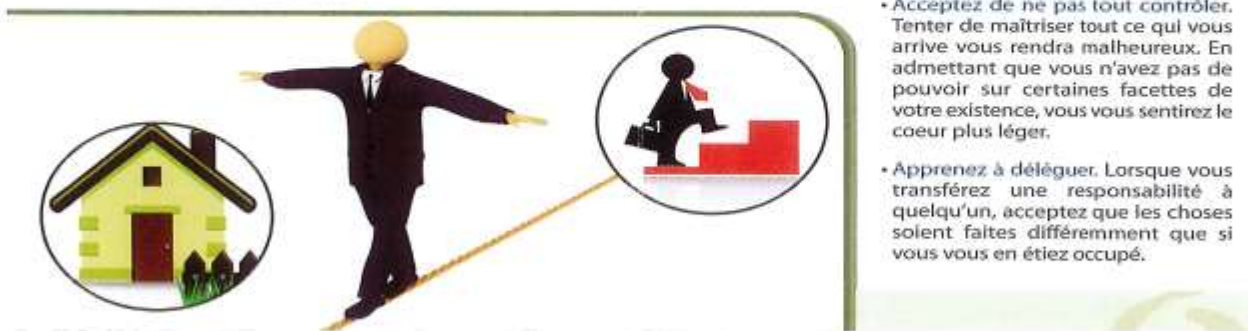
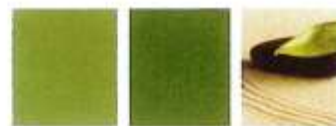
**Site internet** : <http://www.cpsdukrtb.org/>  
**Instagram**: @cpsdukrtb





## Astuces pour mener une vie équilibrée

- Mettez vos objectifs en ordre de priorité. Si votre vie manque de sens, faites une liste des choses que vous aimeriez accomplir, choisissez-en une réalisable et donnez-vous un délai raisonnable pour l'accomplir.
- Soyez ouvert au changement. Tâchez d'anticiper les conséquences réelles du changement dans votre vie plutôt que de sauter trop rapidement aux conclusions.
- Soyez ouvert à la nouveauté. Que ce soit de nouveaux projets, de nouveaux champs d'intérêt ou de nouvelles amitiés, le changement vous permet de vous épanouir et de vous sentir plus compétent.
- Trouvez des moyens pour simplifier votre vie. Choisissez des solutions faciles à mettre en place pour vous sentir moins surchargé. Par exemple, investissez une heure ou deux durant le week-end afin d'exécuter certaines tâches et d'en être libéré au cours de la semaine.
- Utilisez vos talents professionnels dans votre vie personnelle. Servez-vous de techniques de gestion de projet pour attaquer les problèmes de la vie quotidienne.
- Faites la différence entre vos besoins et vos désirs. Concentrez-vous sur les éléments de votre existence qui ont vraiment de l'importance pour vous. Ne sacrifiez pas les plaisirs de la vie au profit de bien matériels que vous jugerez en fin de compte inutiles.
- Gardez-vous des moments pour vous. Faites-vous plaisir une fois par jour sans vous sentir coupable. Et n'oubliez pas que la gestion votre temps vous appartient.



- Acceptez de ne pas tout contrôler. Tenter de maîtriser tout ce qui vous arrive vous rendra malheureux. En admettant que vous n'avez pas de pouvoir sur certaines facettes de votre existence, vous vous sentirez le cœur plus léger.
- Apprenez à déléguer. Lorsque vous transférez une responsabilité à quelqu'un, acceptez que les choses soient faites différemment que si vous vous en étiez occupé.

## À louer (Septembre 2020)

L'Office municipal d'habitation de Lac-des-Aigles (au 71, rue Principale # 203), a à louer un logement de 2 chambres à coucher.

Pour plus de renseignements, n'hésitez à me contacter.

Merci et bonne fin de journée !

Les gens peuvent contacter M. Yves Lebel au 418-855-1123.

*Nancy Bouchard, Directrice-Générale*



Centre administratif, 2419, rue Commerciale Sud, Témiscouata-sur-le-Lac, QC, G0L 1X0  
418-899-2720, poste #1



À toute la population de Lac-des-Aigles,

Merci à la municipalité de Lac-des-Aigles de me permettre de vous jaser par le biais du journal, une dernière fois !

Je viens vous remercier chacun(e) de vous, les organismes, les petites et moyennes entreprises de m'avoir supportée et épaulée comme maître de poste pendant 18 ans !

Et oui ! Je suis à la retraite mais n'oubliez pas que je pense souvent à vous.

J'aimerais également remercier Mme Lisette Côté et son mari M. André Ouellet qui ont fait la conciergerie et le paysager pendant 19 ans au bureau de poste du Lac-des-Aigles, un travail super bien accompli. Merci à vous...Merci !

Également, un merci tout spécial à Vicky, une collègue de travail sans égal dans la bonne humeur et le professionnalisme ! Merci Vicky.... Continue ton bon travail comme FFRS pour (St-Guy, Biencourt, Lac-des-Aigles) RR1.

Comme vous le savez, ma remplaçante est Mme Nathalie Bélisle. Continuez votre encouragement face au bureau de poste de votre paroisse.... C'est essentiel pour la survie du bureau, les ventes, les services, etc... Nathalie, je te souhaite d'être bien au bureau de poste du Lac-des-Aigles. Soyez assurés de mes pensées et c'est sûr de mes « prières » .... Vous savez que j'y crois ! À une prochaine !

Marjolaine Ouellet  
Maître de poste retraitée  
(33 ans à Postes Canada (occasionnelle + partiel), 28 ans comme maître de poste



*Nouveau-né*



Je me présente, Milan Blier. J'ai vu le jour le 3 juin 2020 et je pesais 5 lbs 11 oz.

Dû à mon faible poids à la naissance, j'ai eu quelques ennuis de santé pendant quelques jours. Tout est rentré dans l'ordre par la suite et je suis maintenant en parfaite santé!

Je suis très gourmand, je gigote beaucoup et j'adore la musique!

Mes parents, Marie-Michelle Dubé et Yanrick Blier, sont fiers de moi ♡

*La Municipalité de Lac-des-Aigles souhaite la Bienvenue à Milan.*

*Félicitations aux nouveaux parents !*

*Nouveau-nées*



Livia Proulx, née le 24 mars 2020



Léana Proulx, née le 17 décembre 2018



Livia et Léana

Livia Proulx, née le 24 mars 2020, elle pesait 8 lbs 2 onces à la naissance.

Léana Proulx, née le 17 décembre 2018, elle pesait 9 lbs 6 onces à la naissance.

Les parents Marie-Pier Ouellet et Steve Proulx sont très heureux de leurs venus

*La Municipalité de Lac-des-Aigles souhaite la Bienvenue à Livia et Léana.*

*Félicitations aux nouveaux parents !*

*Nouveau-né*





Noam Lecourtois est né le 08 mai 2020.

Son poids était de 6.13 livres à la naissance.

Ses parents Joé-Jade Hallé et Jean-Félix Fleury Lecourtois sont très heureux de sa venue.

*La Municipalité de Lac-des-Aigles souhaite la Bienvenue à Noam.*

*Félicitations aux nouveaux parents !*

## Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet



### **PARC NATURELLES**

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418-779-2739 ou 418-779-2431.

**BIENVENUE CHEZ NOUS !**

---

### **Calendrier des événements à venir 2020 à Lac-des-Aigles**

#### **à la salle communautaire, sous-sol du 75, rue Principale LDA**

Lundi, le 21 septembre	- à 19 h AGA Club de l'Âge d'or l'Aire de l'Envol
Mercredi, le 23 septembre	- à 19 h AGA Cuisines Collectives
Lundi, le 28 septembre	- à 19 h AGA La société d'entraide humanitaire
Lundi, le 5 octobre	- Réunion du conseil
Mardi, le 6 octobre	- à 9 h AGA Centre des Femmes du Ô Pays
Lundi, le 12 octobre	- Fermé Action de Grâce
En octobre (à confirmer)	- Conte
Dans la nuit du 1 <sup>er</sup> au 2 novembre	- Reculer l'heure
Lundi, le 2 novembre	- Réunion du conseil
Mercredi, le 11 novembre	- Fermé - Jour du Souvenir
Lundi, le 7 décembre	- Réunion du conseil

## HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

BUREAU FERMÉ :

**Lundi, le 12 octobre (Action de Grâces) et  
Mercredi, le 11 novembre (jour du Souvenir)**

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à [info@lacdesaigles.ca](mailto:info@lacdesaigles.ca)

Horaire normal du bureau municipal :

Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredis : de 8 h à 12 h FERMÉ EN APRÈS-MIDI, le vendredi

---

## HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque :

Lundi : de 13 h 30 à 15 h et

Mercredi : de 19 h à 20 h 30

FERMÉ :

**La bibliothèque sera fermée : Lundi le 12 octobre (Action de Grâces)**

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

## Membres du conseil municipal

M. Pierre Bossé, maire, dossiers MRC et gestion interne

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, OMH, Comité de la bibliothèque et suppléant à la RIDT

M. Serge Demers, conseiller siège # 2, pro-maire, dossiers CDL, Réserve Duchénier, Route des Monts Notre-Dame et OBVL du Fleuve Saint-Jean

Mme Vicky Ouellet, conseillère siège # 3, Maison des Jeunes et Matières résiduelles (RIDT)

M. Luc Sirois, conseiller siège # 4, Loisirs et sécurité incendie

M. Simon Bois, conseiller siège # 5

M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6, Loisirs

## Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe

418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 15

M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal

418 779-2300 poste 13 (Jeudi PM)

Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur' Ailes

418 779-2739 ou 418-779-2431

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier

418-509-8223

M. Louis-Ange Bouchard, journalier sur appel

M. David Lévesque, préposé aux travaux publics

Mme Chantal Corbin, préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)

